Image not found or type unknown

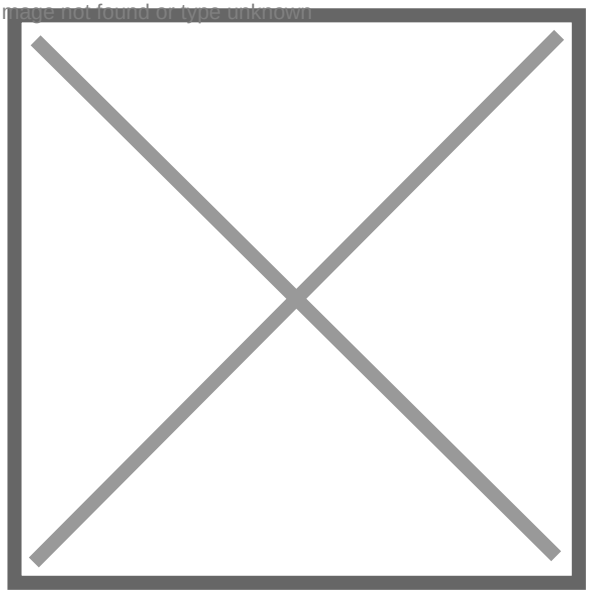

Question sur les droits des enseignants.

Par **SnaK**, le **23/03/2010** à **18:33**

Bonjour,

Je me présente, je suis un lycéen de seconde, mon professeur de Français se comporte assez étrangement... Depuis le début de l'année, nous lisons comme dans tout cour de Français, des ouvrages classiques (romans, pièces de théâtre...) s'en suit des contrôles à propos de ces ouvrages, toutes les classes n'ont pas le même contrôle, ce qui à première vue est tout à fait normal.

Cependant, deux classes (dont la mienne) ont toujours le même type d'exercices à faire, à savoir, répondre à des questions précises et détailler.
Les autres classes de secondes ayant le même professeur, elles, font toujours un QCM en plus de ce même contrôle (la moyenne des notes de ces QCM est 14, ce qui est plus qu'intéressant, au vu de la difficulté de l'autre type d'exercice).

Nous avons demander récemment à notre professeur pour quelle raison(s) nous ne faisions pas de QCM comme les autres classes, et si nous pourrions éventuellement y procéder au prochain livre étudié... Réponse : "Non." sans aucuns justificatifs, nous avons donc demander par curiosité, à une personne de l'autre classe de lui demander pourquoi eux avaient droit au QCM et pas les deux autres classes en questions... Réponse : "Je ne le donne qu'au classes que j'aime bien".

Forcément, je ne l'ai pas entendu par mes propres moyens, on me l'a répété, mais plusieurs élèves nous ont donné sensiblement la même version des faits...

Si il s'avère que notre professeur a bien tenu ces propos, est-il dans son droit ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **23/03/2010** à **18:38**

Bonjour,

C'est une question à poser à votre inspection académique. Le prof a toute lattitude pour organiser, dans chaque classe, sa pédagogie comme il l'entend.

Par **SnaK**, le **23/03/2010** à **18:40**

Merci de vôtre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés